

LES 11 VACCINS INFANTILES EN QUESTION



Une décision “temporaire” ?!

Le 1er janvier 2018, Mme Agnès Buzin rendait obligatoire, pour les enfants de moins de 2 ans, 11 vaccins, contre 3 auparavant. Cette mesure, présentée à l'époque comme temporaire, est toujours d'actualité. Comment justifier cette obligation d'État au vu des connaissances de la médecine et des traitements disponibles aujourd'hui, pour des maladies rares et/ou bénignes dans la plupart des cas ?



Nos jeunes enfants sont-ils empoisonnés ?

Par décision du 7 septembre 2023, l'ANSM classe 9 de ces 11 vaccins dans la liste 1 des « **substances vénéneuses** ». Selon l'article 5132-1 du Code De La Santé Publique cela signifie qu'elles «présentent un danger pour la santé» ; que «l'activité ou les effets indésirables nécessitent une surveillance médicale.». Ces multiples vaccins n'ont pas été testés ensemble : quels sont les risques liés aux interactions ?



Des bilans annuels inquiétants !

Le dernier bilan fait état de 201 notifications d'événements et d'effets indésirables pour l'année 2020. Environ 35 % sont considérés comme graves. Effet indésirable grave : « létal, ou susceptible de mettre la vie en danger, ou entraînant une invalidité ou une incapacité importante ou durable, ou provoquant ou prolongeant une hospitalisation ».



Des excipients controversés, la technologie ARNm encore mal maîtrisée ?

Des adjuvants, conservateurs, notoirement toxiques, sont omniprésents dans les formules des vaccins : l'hydroxyde et le phosphate d'aluminium, du mercure, etc. Qu'en est-il de la volonté de l'industrie pharmaceutique de développer les vaccins à ARNm ? Peut-on craindre que les vaccins classiques soient remplacés ?



Nous demandons :

- Le retrait pur et simple de l'obligation vaccinale et la possibilité de choisir pour nos enfants, comme c'est dans le cas dans d'autres pays.
- La mise en place immédiate d'un moratoire sur les produits à ARNm.

parents.citoyens.france@gmail.com

N'hésitez pas à vous informer ! Prenez contact avec nous ou avec nos partenaires.

Merci de ne pas me jeter sur la voie publique



QUI SOMMES-NOUS

Le **Collectif Parents & Citoyens France** agit en interaction constante avec des associations, des collectifs, des scientifiques et des médecins, afin d'apporter une information libre et sourcée sur des éléments de société, en particulier autour de la santé.

Notre souhait est que chacun puisse, en connaissance de cause, prendre des décisions réfléchies et mesurées pour lui-même et ses enfants.

LES VACCINS INFANTILES EN DÉTAILS

Les vaccins obligatoires

Pour accéder aux collectivités d'enfants, crèches, écoles, centres de loisirs, etc.

Ils concernent les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, Haemophilus influenza B, rougeole, oreillons, rubéole ; et en Guyane, la fièvre jaune. Tous sauf diphtérie et tétanos, sont dans la liste des substances vénéneuses.

Évènements et effets indésirables

Les principaux événements décrits dans le 3ème bilan de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM novembre 2022) sont :

La thrombopénie, l'apnée, la désaturation, les convulsions, l'encéphalopathie aiguë, la maladie de Kawasaki et le décès.

Quant à l'autisme, l'augmentation des cas est avérée depuis la multiplication des vaccins combinés.

Obligation vaccinale et éthique

Comment justifier une obligation d'État au vu des risques d'effets indésirables cités plus haut, des connaissances de la médecine, et des traitements disponibles aujourd'hui pour des maladies rares et/ou bénignes dans la plupart des cas ?

Est-il cohérent de rendre **obligatoire** un produit **soumis à prescription** ?

Lignées cellulaires utilisées pour la fabrication des vaccins

Quelle est l'origine de ces lignées cellulaires continues utilisées ? Les médecins en ont-ils une information loyale et complète ?

N'y a-t-il pas un vrai problème d'éthique qui devrait permettre de faire jouer leur clause de conscience ?

Des excipients controversés

Sont rajoutés au principe vaccinal des adjuvants, des conservateurs et des désinfectants :

- L'**hydroxyde** et le **phosphate d'aluminium** dont la présence est attestée ;
- le **formaldéhyde** (formol qui sert à embaumer) ;
- la **bétapropiolactone** (toxique, corrosive et cancérogène) ;
- le **thimerosal** (mercurothiolate) ; le **phénoxyéthanol** (solvant) ;
- le **polysorbate 80** (additif de synthèse reprotoxique et foetotoxique) ;
- le **glutaraldéhyde** (toxicité cellulaire).

parents.citoyens.france@gmail.com

N'hésitez pas à nous demander la Lettre Ouverte sur le sujet.